



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Relocalisation de la production des matières premières

Question écrite n° 40255

Texte de la question

M. Yves Hemedinger alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la persistance et l'aggravation des pénuries de matières premières dans plusieurs secteurs d'activités. La forte reprise économique de l'Asie, la crise sanitaire actuelle mais également les hausses des coûts de transports sont à l'origine d'une envolée record des prix des matériaux et d'une pénurie sans précédent. Acier, aluminium, zinc, cuivre, PVC, ferraille, quincaillerie, bois, polystyrène, plâtre, matières synthétiques et enduits subissent des hausses de prix incomparables à celles que connaissent chaque année les différents secteurs d'activité concernés (de l'ordre de 2 à 7 %). Outre ces hausses de prix, ce sont les ruptures d'approvisionnement qui mettent en danger de nombreux secteurs d'activité et d'entreprises en contribuant à un allongement des délais de livraison de 6 à 8 semaines, ou encore l'annulation de commandes par des fournisseurs incapables de les honorer. Les entreprises concernées évoluent depuis de nombreux mois dans un contexte d'incertitudes extrêmes, rendant quasiment impossible le maintien de leurs activités ou de leurs chantiers. Le Gouvernement a déjà mis en place certaines mesures comme celles de demander aux acheteurs publics de l'État et aux collectivités et établissements publics locaux de ne pas appliquer de pénalités en cas de retards de livraison ou d'exécution d'une commande publique, ou encore de mettre en place une médiation de filière entre les différents acteurs du secteur. Si celles-ci vont dans le bon sens, elles ne sont pas suffisantes et n'apportent pas de réponse proportionnée à la crise que traversent les entreprises françaises. Cette crise appelle en effet une réponse systémique, celle de la relocalisation des centres de production de matières premières en France. C'est pourquoi il souhaite savoir si le Gouvernement va engager une politique de relocalisation des centres de production de matières premières en France.

Texte de la réponse

La reprise de l'activité industrielle, notamment en Asie, dans un contexte d'incertitudes pour beaucoup de producteurs de matières premières et de redémarrage plus lent des capacités de production conduit à ces tensions importantes sur les approvisionnements qui touchent un large panel de matières premières et de produits. L'automobile, l'agroalimentaire et le bâtiment, l'électronique, la métallurgie et la chimie sont fortement impactés par ces tensions sur l'approvisionnement en métaux, en semi-conducteurs, en intrants chimiques, en plastique... Ainsi que le souligne le parlementaire, le Gouvernement a rapidement pris des mesure pour limiter les effets de cette situation délétère. La ministre déléguée chargée de l'industrie a réuni, dès le 14 avril dernier, autour du président de France Industrie, les représentants des filières les plus touchées par la crise d'approvisionnement de composants et de matières premières afin de faire le point sur la situation et sur les meilleures approches pour accompagner les entreprises confrontées à ces situations de tensions sur les approvisionnements. Le ministre de l'économie, des finances et de la relance, et ses ministres délégués à l'industrie et aux petites et moyennes entreprises, ont demandé à tous les responsables ministériels des achats, à tous les directeurs de plateforme régionale achats et aux acheteurs de l'État relevant de leur périmètre, d'utiliser les outils à leur disposition pour atténuer les effets de ces tensions sur les entreprises et notamment d'utiliser les possibilités de prolongation des délais d'exécution des contrats et, eu égard à la gravité de la

situation actuelle, d'envisager avec bienveillance la renonciation aux pénalités de retard. Les collectivités locales et les établissements publics, locaux comme nationaux, sont invités à faire de même. Le Gouvernement est particulièrement attaché dans ce contexte au respect de relations équilibrées entre clients et fournisseurs, afin d'éviter par exemple que ne soient invoquées abusivement des clauses de force majeure. Si des clauses abusives ou des pratiques commerciales déraisonnables sont en cause, le Gouvernement fera le maximum pour assurer une application exigeante du droit des contrats : les juridictions commerciales ont précisément pour vocation de veiller à cet équilibre, qui peut également être facilité par l'intervention d'une médiation. À ce titre, compte tenu de la situation spécifique du secteur du bâtiment et des travaux publics, le ministre délégué chargé des petites et moyennes entreprises a mis en place une médiation de filière entre les différents acteurs du secteur, du producteur, aux transformateurs, distributeurs, jusqu'au client final pour identifier les éventuels comportements abusifs, et sécuriser les approvisionnements et l'activité des entreprises. Afin d'assurer un suivi précis de la situation, en concertation avec les filières les plus concernées, la ministre déléguée chargée de l'industrie a demandé à France Industrie de coordonner une task force qui se réunit régulièrement avec les services de la direction générale des entreprises pour examiner de manière hebdomadaire le tableau de bord des tensions et toutes les pistes pour réduire à court terme les conséquences immédiates et à moyen terme pour améliorer structurellement la résilience de notre industrie face à de tels chocs exogènes. Enfin, le ministre de l'économie, des finances et de la relance, aux côtés de la ministre déléguée chargée du logement et du ministre délégué chargé des petites et moyennes entreprises a rappelé le 15 juin dernier l'importance vitale de la compréhension et de la solidarité entre les acteurs de la filière, entre les donneurs d'ordres, avec les producteurs, avec les petites entreprises du bâtiment et des travaux publics. À ce titre, il a rappelé que le Gouvernement se réserve toute possibilité de faire du « name and shame » en cas de comportements signalés et durablement abusifs. Ces tensions confirment également la pertinence de l'action menée par le Gouvernement depuis plusieurs années, et accélérée avec France Relance, pour renforcer la résilience de nos approvisionnements et des chaînes de valeur, ainsi que pour soutenir les projets qui concourent à notre autonomie stratégique dans des secteurs clés. La relocalisation des activités de production est au cœur de la stratégie France Relance mise en place dès 2021 par le Gouvernement pour améliorer la résilience de l'industrie nationale qui a permis l'émergence de nombreux projets. Par exemple, en matière de production de métaux stratégiques, plus d'une quinzaine de projets a déjà été soutenue, représentant plus de 300 M€ d'investissements et 60M€ de soutien publics. Ils portent notamment sur la création d'une filière française de superalliages, de titane aéronautique, mais aussi de recyclage des terre rares pour la conception d'aimants permanents pour l'éolien et la mobilité électrique, les métaux de batteries, les métaux et ferro-alliages pour aciers inoxydables.

Données clés

Auteur : [M. Yves Hemedinger](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40255

Rubrique : Matières premières

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 juillet 2021](#), page 5674

Réponse publiée au JO le : [16 novembre 2021](#), page 8321